



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessus mentionnée étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 5 octobre prochain, à 20h00, à la salle du conseil de la Mairie sise au 119 de la rue Principale, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser la localisation d'une remise à une distance de 0,37 mètre de la ligne de terrain du côté ouest, sur le lot 488-p au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin, alors que selon l'article 9.5.1.1. du règlement de zonage no.31-00, la marge de recul latérale est de 1,00 mètre, donc une dérogation de 0,63 mètre.

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser la localisation d'une remise à une distance de 8,00 mètres de la ligne des hautes eaux sur le lot 488-p au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin, alors que selon le Règlement (RCI) 078-2006, à la section 3.2 Protection des rives la rive est d'une profondeur de 10,00 mètres, donc une dérogation de 2,00 mètres.

Emplacement du lot : 1411, Montée St-Jean

Lors de la séance du Conseil qui se tiendra le 5 octobre 2015, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 18^e jour de septembre 2015.

Directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Éliane Charlebois Larocque

CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Je, soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière adjointe, domiciliée à Saint-André-Avellin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié cet avis dans le journal local de la Petite-Nation et affiché une copie à la Mairie de Saint-André-Avellin, le 18 septembre 2015.

Directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Éliane Charlebois Larocque